

Compte-rendu de la réunion  
de la Commission de la Vie Sociale  
tenue le Jeudi 27 Novembre à 14H30,  
en salle de réunion du site de Lapoutroie



PRÉSENTS :

- 1) Au titre des représentants des résidants :
  - Madame Cécile DIDIERJEAN (Site d'Orbey)
  - Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)
  - Monsieur Gérard BRUNSPERGER (Site de Lapoutroie)
  - Monsieur Jean-Léon CONRAD (Site de Fréland)
- 2) Au titre des représentants des familles :
  - Madame Brigitte BAUMANN (Site d'Orbey)
  - Madame Marie-André DEMANGEAT (Site de Lapoutroie)
- 3) Au titre de représentant du personnel :  
Abs.
- 4) Au titre de représentant du Conseil d'Administration :
  - Madame Annie DEMANGEAT, Présidente

Assistaient également à la réunion :

- Madame PRUDAT, Directrice
- Monsieur JAEGLI, Attaché Principal d'Administration Hospitalière,  
Responsable des sites de Lapoutroie et du Bonhomme
- Monsieur René BISANTZ, Attaché d'Administration Hospitalière,  
Responsable du site de Fréland

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-France CLAUDEPIERRE (Site de Fréland)
- Madame Annie BATÔT, représentante des bénévoles
- Madame Céline DUR, Coordonnatrice de l'équipe d'animation
- Monsieur Fabrice SCHMITT, représentant du personnel



## 1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 avril 2014

Le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Madame PRUDAT évoque la cyber attaque dont a été victime l'établissement et qui a définitivement vérolé son site Internet. Le Centre Hospitalier de ROUFFACH qui avait été le webmaster à l'origine a fait part de son souhait de ne pas le reconstruire. D'autres adhérents du GIP Symaris ont été victimes de l'attaque informatique. L'équipe informatique du centre hospitalier a mis en concurrence deux sociétés afin que l'une d'elles prenne le relais de la reconstruction et de la maintenance du site ainsi que de la messagerie.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ses informations.**

## 2 : Audit évaluation externe (EHPAD et SSAD)

La directrice expose le déroulement de la visite d'évaluation externe des services de l'établissement par EQM et présente la synthèse des observations des évaluateurs faite le dernier jour qui portent sur :

### 1. La démarche d'évaluation interne

En point fort, les Résidences Médicalisées du Canton Vert ont réalisé leur évaluation interne en 2013, sur la base de la grille QUALES du réseau qualité Alsace des Etablissements de Santé. 80% du plan d'actions d'amélioration ont déjà été réalisées.

2. La prise en compte des recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par l'ANESM relatives à l'ESSMS.

En point fort, le personnel des Résidences Médicalisées du Canton Vert s'est complètement approprié la démarche qualité mise en place par la Direction et les médecins coordonnateurs. L'organisation mise en place avec les cadres de santé comme relais de la mise en œuvre de la démarche qualité fonctionne bien.

Dans ce contexte, les équipes des quatre sites sont accompagnées dans la compréhension et la déclinaison opérationnelle des recommandations en fonction des organisations, des fonctionnements et des besoins et attentes des résidents accueillis.

En point faible, le contexte actuel d'attente de prise de décision quant au projet de restructuration des Résidences Médicalisées du Canton Vert et la situation de sous-occupation de ses places d'EHPAD qui perdure depuis 3 ans qui ralentit la réalisation d'un certain nombre d'actions et de projets pour améliorer les modalités de prise en compte des Bonnes Pratiques Professionnelles.

3. Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'établissement ou de service et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers.

En point fort, les Résidences Médicalisées du Canton Vert ont élaboré leur projet d'établissement 2008-2012 conformément aux recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'A.N.E.S.M.

Malgré la période de transition actuelle où le projet d'établissement n'a pas encore pu être renouvelé, l'établissement a su définir des axes d'amélioration adaptés à son évolution en EHPAD depuis 2010 :

- la mise en place d'une politique de bientraitance et d'éthique
- la prévention des risques liés à la fragilité de la personne âgée aspects relationnels aux résidents.
- l'harmonisation des protocoles-pratiques de soins et de conduites à tenir
- la personnalisation du projet d'accompagnement du résident
- le développement d'activités sociales et thérapeutiques adaptées aux résidents

La coordination médicale fonctionne très bien et le travail de transmission médicale et pluridisciplinaire est efficace.

En point faible, la dématérialisation des dossiers de soins dont la saisie doit progresser et l'actualisation des coupes PATHOS et du GMP qui est encore à réaliser.

4. L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique.

En point fort, l'établissement a établi un ensemble de partenariats pour une prise en charge coordonnée du résident, ainsi que pour les activités de la vie quotidienne, dans une dynamique de coordination et de coopération avec les centres hospitaliers, les acteurs sociaux et le secteur associatif.

Les Résidences Médicalisées du Canton Vert participent à un grand nombre de commissions régionales qui leur permettent d'être reconnues par les partenaires comme un interlocuteur crédible et un acteur reconnu à l'égard de son rôle et de ses missions.

5. Personnalisation de l'accompagnement :

En point fort, les projets d'accompagnement personnalisé sont en cours de rédaction conformément aux attentes de la loi de 2002, par des groupes de travail animés par les cadres de santé. Les équipes ont démontré leur capacité de compréhension et d'intégration des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'A.N.E.S.M. pour la formalisation des projets d'accompagnement personnalisé.

L'organisation de la restauration et la cuisine proposée dans l'établissement est reconnue par tous comme de grande qualité.

Les Résidences Médicalisées du Canton Vert développent sous la responsabilité des médecins coordonnateurs et des cadres de santé des projets de soins individualisés, adaptés à la pathologie et à la dépendance des résidents.

En point faible, la présentation formelle et le mode de rédaction des projets d'accompagnement personnalisé actuellement élaborés dans l'établissement ne permettent pas aux résidents d'en prendre aisément connaissance ni de rendre lisible leur évolution.

6. L'expression et la participation individuelle et collective des usagers

En point fort, les Résidences Médicalisées du Canton Vert favorisent au maximum les liens sociaux et la citoyenneté des résidents en fonctions de leur capacité. L'équipe d'animation travaille de façon pluridisciplinaire de façon à proposer des activités bien adaptées aux besoins et aux attentes de chaque résident. De nombreux bénévoles interviennent ce qui permet de diversifier les différentes activités proposées aux résidents, y compris l'exercice de leur culte religieux.

L'expression et le recueil de la satisfaction des résidents se réalisent à deux niveaux :

- individuellement : lors de l'élaboration des projets individualisés et dans le cadre des enquêtes de satisfaction.

- collectivement dans le cadre des instances : le Conseil de Vie la Sociale.

En point faible, certains bénévoles ont une demande de formation non satisfaite concernant les aspects relationnels aux résidents.

7. La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques

En point fort, les Résidences Médicalisées du Canton Vert développent un mode de gouvernance et de gestion des ressources humaines adapté à la structuration et à la taille de l'EHPAD, au regard de ses missions. Dans le cadre de sa politique qualité-gestion des risques, les Résidences Médicalisées du Canton Vert développent une démarche de gestion des risques permettant une intégration, au quotidien, des méthodes et techniques d'organisation des soins et des activités, visant une augmentation de la qualité et de la sécurité des soins et des prestations proposées aux résidents.

Les Résidences Médicalisées du Canton Vert développent depuis plusieurs années une politique de bientraitance s'appuyant entre autres sur : des actions de formation sur la bientraitance et des groupes de parole autour des pratiques.

En point faible, la réflexion éthique lancée au niveau de la direction devra évoluer en commission bientraitance et questionnement éthique.

8. Appréciation globale de l'évaluateur externe pour l'établissement

Les Résidences Médicalisées du Canton Vert développent des modes de fonctionnement et d'organisation qui garantissent une prise en charge cohérente et respectueuse des droits des résidents autour :

- d'une prestation hôtelière adaptée- d'une organisation des soins garantissant un bon suivi médical
- de la mise en place de projet de vie personnalisé porteur de sens et de lisibilité pour les résidents
- d'une animation adaptée aux attentes des résidents.

L'établissement du Canton Vert doit optimiser ses modes d'organisations et de fonctionnements au regard de l'évolution de la pathologie et de la dépendance des résidents en généralisant à l'ensemble des résidents des projets de vie personnalisés porteur de sens et de lisibilité, en coordonnant les soins tout en faisant évoluer la commission bientraitance et en optimisant son organisation sur les différents sites de l'EHPAD.

Concernant le service de soins à domicile, les évaluateurs ont estimé qu'il est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité dans laquelle s'implique l'ensemble de l'équipe.

La qualité de sa prise en charge est bonne et reconnue par tous mais, et ce mais est de taille, il faut que ce service, dans le cadre de la mise en application du futur projet de service et les attendus de la loi de 2002, doit continuer l'optimisation de ses modes d'organisations et de fonctionnements au regard de l'évolution de la pathologie et de la dépendance des usagers :

- en revisitant le rôle de l'infirmière coordinatrice (communication avec les médecins, l'utilisateur et sa famille, les autres intervenants, l'équipe)
- en optimisant la prise en charge personnalisée des usagers avec la mise en place du projet de soins, de l'accompagnement personnalisé
- en améliorant l'utilisation du dossier informatisé de l'utilisateur par toute l'équipe.

La direction, quant à elle, doit continuer d'accompagner le SSIAD dans son besoin de s'ouvrir sur l'extérieur et de disposer d'un cadre clair et formalisé de travail dans la rédaction du prochain projet d'établissement.

La directrice est dans l'attente de réception des rapports définitifs de l'évaluation.

Les membres de l'assemblée sont informés des scores des coupes PATHOS et GMP qui sont sensiblement à la hausse par rapport à celles validées de 2009.

### **Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ses informations.**

### **3 : Propositions prix de journée 2015**

Madame PRUDAT reprend les éléments inscrits dans son rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

Le budget prend en compte l'effet report des revalorisations salariales du 1er février 2014 pour les agents de catégorie C et de l'impact du complément de cette revalorisation au 1er janvier 2015 soit une progression de :

- + 1,91% sur la masse salariale de la section Hébergement : 2 668 490€ (+ 49 920€ impact 2014/2015)
- + 3,18% sur la masse salariale de la section Dépendance : 1 155 760€ (+ 35 670€ impact 2014/2015)
- + 4,22% sur la masse salariale de la section Soins : 2 891 450€ (+ 116 968€ impact 2014/2015)

Sans ces revalorisations salariales, le Glissement Vieillesse Technicité de l'établissement n'impacterait qu'à hauteur de 1% la section Hébergement et à hauteur de 2% la section Dépendance. En section Soins, l'impact GVT est plus important et atteint 3,59%

Le dernier tiers du déficit de l'exercice 2011 (15 500€) a été intégré dans la proposition budgétaire qui ne comporte cette année aucune reprise d'excédent de la section Dépendance comme cela avait été le cas pour le budget 2014 (pour mémoire : 16 000€).

En section d'Hébergement, le tarif de la chambre double passe de 53,63 €/jour à 54,14€/jour (+0,95%)

Le tarif de la chambre simple passera de 54,42 € à 55,15 € en 2014 soit une progression de 1,34%.

En section Dépendance (GIR5/6), le ticket modérateur passerait de 5,02€ à 5,26€. Cette progression est due aux revalorisations salariales et à l'absence d'incorporation du résultat excédentaire de l'exercice 2013 sur cette section.

Le prix de journée + GIR 5/6 en chambre double serait de 59,40 €/jour en 2015.

En chambre simple, il passerait à 60,41 €/jour.

La directrice rappelle le tarif moyen Hébergement dans les EHPAD haut-rhinois au 1er janvier 2014 qui est de 55,70 €/jour. Le tarif Dépendance moyen en GIR5/6 à la charge du résidant est de 5,47 € soit un prix de journée global à payer de 61,17 €/jour.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte des propositions budgétaires de l'établissement.**

#### **4 : Points sur les travaux et les acquisitions**

Il est fait état des achats, des frais d'étude et des travaux réalisés au cours de l'exercice selon le document joint à ce point.

L'établissement poursuit les travaux relatifs à la mise aux normes accès handicapés sur les sites restructurés dont les deux ascenseurs du site de Lapoutroie qui ont fait l'objet d'un appel d'offres.

La directrice rappelle le choix opéré par les administrateurs en date du 24 septembre dernier à savoir la transformation du site de Fréland de 53 lits d'EHPAD en 25 lits d'EHPA dans le bâtiment datant de 1978, la création de 11 appartements de Résidence Seniors par Habitat de Haute Alsace dans le bâtiment datant de 1908 et la démolition de la maison Bertrand.

- le transfert de capacité de 14 lits d'EHPAD sur le site d'Orbey avec la transformation des 14 chambres doubles en chambres individuelles. Création d'un espace protégé en R+1 dédié aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et construction d'une cuisine centralisée.

La direction a adressé la délibération aux autorités de tutelle afin de poursuivre le projet vers l'étude de faisabilité architecturale.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ses informations.**

#### **5 : Activité au 31 octobre 2014**

Le document retraçant l'activité est examiné en séance.

Madame PRUDAT explique la situation très difficile dans laquelle se trouve l'établissement face à la chute d'activité devenue désormais chronique et regrette d'avoir eu raison dès le mois de juillet 2011 lorsqu'elle alertait les administrateurs de ce qu'elle craignait pour l'établissement dans les années à venir et qui est malheureusement en train de se réaliser.

Pour éviter un désastre financier, les agents pesant sur la section d'Hébergement ne sont pas remplacés et notamment ceux qui sont en cette fin d'année en arrêt de travail qui ont en charge l'entretien et le bio-nettoyage des lieux. Il n'est pas possible d'assurer le financement des contrats de remplacement sinon cela va créer un déficit qui devra être renfloué par les résidents et les familles.

Madame BAUMANN demande s'il ne serait pas utile d'augmenter sensiblement le prix de journée soit de 1€ par jour pour pouvoir faire face aux remplacements des agents absents. La direction lui répond que cela risque d'être difficile pour les familles d'accepter une hausse supplémentaire à celle conjoncturelle déjà appliquée.

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ses informations.**

## 6 : Questions diverses

- Sont abordés : - le flot de tracts et de lettres de désinformation permanente volontairement calomnieux du comité de défense "pour le maintien du site annexe de Fréland" qui inonde les boîtes aux lettres des habitants du canton depuis trois ans.

La directrice comprend fort bien le combat du maire de Fréland, qu'elle juge noble et légitime car Monsieur BARLIER se bat pour éviter une friche de plus dans son village après avoir vécu la fermeture des établissements de l'UGECAM (l'Altenberg et Salem).

Deux intérêts s'affrontent dans cette affaire car le combat de la direction n'en est pas moins noble et légitime car il s'agit de défendre les intérêts de l'établissement intercommunal en termes d'équilibres financiers pour assurer la pérennité des emplois du 2ème employeur du canton et de préserver le budget des familles mis à contribution pour payer les travaux.

La directrice condamne la campagne du comité qui fait croire à la population que des négligences auraient été commises et que la restructuration du site est tout à fait possible malgré le manque de surface au sol et la réglementation actuelle de mises aux normes.

Elle rappelle également que pour avoir une activité satisfaisante, les sites du Canton Vert ont toujours ouvert largement leurs portes à l'accueil de personnes qui ne sont pas originaires du canton.

Or, 600 places d'EHPAD ont été créés ou rénovées sur le département entre les années 2006 et 2011 dans des secteurs où l'établissement recrutait des résidents par manque de Maisons de Retraite. C'est pourquoi nous ne drainons plus vers le Canton Vert, cette clientèle extérieure si nécessaire à une bonne occupation des lits.

Le compromis politique de transformer à moyen terme le site annexe de Fréland en un EHPA de 25 lits permettra de conserver une activité sur le village de Fréland avec la prise en charge de résidents dont le gir moyen pondéré dans sa globalité ne devra pas dépasser le score de 300 voire 500 si la loi change. Cela veut dire que le site pourra même prendre en charge quelques résidents très dépendants. Elle donne ensuite lecture du dernier tract en relevant la litanie d'incohérences.

D'autres sujets sont évoqués :

- une visite en autocar des villages alsaciens joliment décorés pour les résidents qui s'est faite dans le Bas-Rhin. Madame Marie Andrée DEMANGEAT relate le tour en autobus organisé par un EHPAD afin que les résidents puissent voir tout en restant bien installés les illuminations de Noël. Madame PRUDAT trouve l'idée excellente et à retenir. Elle en parlera à l'animatrice coordonnatrice.
- les beaux décors de Noël dans les quatre sites,
- le retour attendu de l'animatrice du site de Lapoutroie actuellement en congé de maternité,
- la hauteur des arbustes à l'arrière du bâtiment de Pairis et la mise à disposition de chèvres pour éradiquer les herbes hautes dans des endroits difficiles d'accès pour la main de l'homme.

- - - \* \* \* - - -

La séance est levée à 16H30

- - - \* \* \* - - -

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Madame Annie DEMANGEAT